



Assistant de Service Social : L'identité professionnelle en question

Par Joëlle Arneodo, Claire Jouffray et Estelle Massal¹

Dans un contexte où les professions sociales connaissent des évolutions importantes, il nous a paru essentiel de poser quelques éléments de réflexion, en référence à la fois à l'histoire et aux mutations en cours.

La profession d'A.S.S. a été la première profession du travail social à se structurer. Les premiers diplômes d'Etat datent de 1932. La loi du 8 avril 1946 a introduit la protection du titre : nul ne peut occuper un emploi d'A.S.S. ni faire usage du titre s'il n'est muni d'un diplôme d'Etat ; cette loi a aussi imposé l'obligation du secret professionnel pour la profession. Les A.S.S. se sont rapidement regroupées en associations professionnelles qui ont fusionné en Association Nationale des Assistants de Service Social en 1944. Cette association a rédigé un code de déontologie, régulièrement adapté depuis lors, qui en principe n'engageait que ses adhérents ; puis ce code est devenu de fait, la référence de toute la profession.

En tant qu'adhérents de l'ANAS, nous nous sommes questionnés sur la pertinence de l'affirmation d'une identité professionnelle. Perçue comme un corporatisme dépassé, cette identité professionnelle suscite la controverse. Dans la formation comme sur les terrains professionnels, on tend vers une conception d'un métier de travailleur social unique et indifférencié. Allons-nous en 2006 vers la fin d'une identité professionnelle des AS ? Que recouvre la notion d'identité professionnelle ? Comment se construit-elle ? Quel est le sens de l'affirmation d'une identité ? Qu'est-ce qui en fait l'intérêt ?

1. Culture, identité et positionnement professionnel : quelques repères.

1.1. Clarification des notions

L'identité professionnelle se construit à partir de l'intégration d'une **culture professionnelle** au sein d'un groupe de pairs. Chantal Le Bouffant² a montré comment la culture des A.S.S. s'est constituée de strates successives, correspondant à certaines époques : elle a d'abord pris appui sur les courants humanistes et l'univers médical, puis sur les apports de la psychologie, puis sur des analyses à caractère socio-économique. La culture

¹ Assistantes de Service Social

² Le Bouffant Chantal et Guélamine Faïza, *Guide de l'assistante sociale*, Dunod, 2ème édition 2005.

professionnelle résulte de l'appropriation de références communes (valeurs, déontologie, références pratiques et théoriques de l'intervention en service social) qui se sont adaptées aux évolutions sociétales. C'est à partir de cette culture partagée que se forge peu à peu **l'identité professionnelle**. « *L'identité c'est ce par quoi un groupe (familial, professionnel) se reconnaît lui-même et se voit reconnu par les autres* »³. Par définition cette identité se construit en se différenciant de l'autre : par exemple un éducateur et un assistant social se différencient l'un de l'autre, même si les deux s'inscrivent dans le travail social.

C'est finalement à partir de l'intégration de l'identité et d'une réflexion éthique que s'élabore un **positionnement professionnel**. Didier Dubasque⁴ le résumait ainsi « *savoir où l'on est, ce que l'on fait, pourquoi on le fait, poser sans cesse la question du sens et agir en conséquence* ». Au-delà de l'action, le positionnement professionnel nécessite d'argumenter ses actes en fonction des différentes références sur lesquelles on s'est construit. Poser la question du sens, c'est souvent déranger, bousculer voire être en conflit.

1.2. Spécificité des A.S.S

L'identité professionnelle d'A.S.S. se caractérise par la référence à un code de déontologie, au secret professionnel par profession, à des méthodologies d'intervention.

L'A.S.S. est d'abord sollicité par ses divers interlocuteurs et par les autres travailleurs sociaux pour contribuer à la régularisation de situations administratives, à l'obtention d'aides financières et pour intervenir dans des situations diverses, auprès de tous publics.

Au-delà des représentations, la réalité est complexe et les attentes nettement plus diversifiées : la caractéristique d'un A.S.S. est certes d'avoir des connaissances en termes de législation, de fonctionnement de structures institutionnelles dans divers domaines, mais aussi une aptitude à se positionner dans un cadre et à s'inscrire dans une analyse pluridisciplinaire et « globale » des situations. Par exemple, les enseignements de la psychologie sont un outil au même titre que d'autres fondamentaux (droit, sociologie, économie, méthodologie d'intervention...).

L'A.S. agit sur l'interaction individu / environnement en veillant à la cohérence des actes, en interrogeant sans cesse le sens des actes posés.

2. Les évolutions

Faut-il opposer les tenants d'une identité professionnelle clairement définie aux partisans d'un grand ensemble aux contours pour l'instant imprécis qui regrouperait un certain nombre de professionnels du social, en invoquant l'hypothèse de recréer un travailleur social unique ? Se positionner nécessite de préciser le contexte, en particulier par rapport aux modifications en cours de la formation initiale, qui est un temps fort de la construction de cette identité professionnelle.

La deuxième phase de la décentralisation de janvier 2005 a restreint les prérogatives des DRASS, qui veillaient à ce qu'une relative homogénéité soit maintenue dans les régions. Elles sont toujours garantes des projets pédagogiques. Chaque direction de centre de

³ Bouquet Brigitte et Barreyre Jean Yves, *Dictionnaire critique d'action sociale*, Editions Centurion, 1995

⁴ Dubasque Didier, ex-président de l'ANAS, dans un article en date du 18 septembre 2001, paru sur le site Oasis.

formation élabore son projet et son plan de financement et le négocie avec ses représentants régionaux.

Les nouveaux DE du travail social (A.S.S. en 2004, E.J.E. en 2005, E.S. en perspective...) sont construits sur la base de « référentiels métiers ». Un certain nombre de « domaines de compétences » sont communs, notamment *la communication professionnelle* et *l'implication dans des dynamiques partenariales*. Dans les référentiels, l'intitulé est le même mais la déclinaison du contenu est différente pour chaque profession.

Concernant le D.E.A.S.S., le temps de stage est réduit de deux mois et la notion de « site qualifiant » apparaît ; le décret n'impose plus que 6 mois de stage sur 12 auprès d'un assistant de service social.

En outre, la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) soulève de nombreuses questions en rapport avec le processus d'élaboration d'une identité professionnelle.

Les centres de formation ont dû intégrer ces évolutions contextuelles et les contraintes budgétaires.

Le projet qui se dessine dans notre région consiste à créer un tronc commun A.S.S. / E.S. / E.J.E. pendant les 18 premiers mois. La spécificité de chaque profession se travaillerait durant les 18 mois suivants. Actuellement, durant la première année, la transversalité représente 30% du temps de formation ; à la rentrée prochaine, il est prévu qu'elle en constitue 70 % (en se basant sur l'intitulé commun de certains domaines de compétences). Cette orientation accentuera l'augmentation des interventions en amphithéâtre assurées par des universitaires (et de moins en moins par des professionnels).

Nous constatons dans le même temps d'autres évolutions telles que l'augmentation et l'impératif d'un volume horaire important consacré à « l'auto formation ».

Ainsi, la formation délivrée n'assure plus la même qualité d'accompagnement des étudiants.

Dans ce contexte, on voit se profiler la formation d'un travailleur social unique. Nous sommes tout à fait favorables au maintien, voire à un développement concerté tout au long de la formation, de modules transversaux qui permettent aux étudiants des différentes filières de se connaître – tant dans leurs spécificités que dans leurs points communs – et de travailler ensemble. Il n'en demeure pas moins que la spécificité de chacune de ces filières reste à notre avis opérationnelle. L'identité professionnelle a besoin de temps pour s'élaborer, se construire, sur toute la durée de la formation.

Nous craignons un processus de déqualification et par là même l'instrumentalisation de travailleurs sociaux rendus plus malléables. Nous devons être vigilants quant au maintien d'une formation de qualité, qui reconnaît les particularités professionnelles de chacun des métiers.

Pourquoi est-il important aujourd'hui de mettre l'accent sur cette question d'identité professionnelle ?

Nous exerçons des professions reconnues, qui ont su s'adapter aux évolutions et répondent à des attentes, auprès de publics et dans des contextes institutionnels différents selon les spécificités, avec des possibilités de « passerelles ».

Sur le terrain nous avons à affirmer nos spécificités en nous basant sur cette identité professionnelle construite en formation. Cette professionnalité est parfois mal connue ou reconnue. Cela nécessite des négociations et des positionnements au quotidien, s'agissant des finalités de nos métiers, du respect des usagers, de nos compétences...

L'intérêt d'identités professionnelles construites et intégrées est pertinent pour le professionnel, pour son équipe, ses partenaires et pour les usagers. Cela peut permettre de mieux expliciter nos choix d'intervention et d'aborder – grâce à la pluridisciplinarité – la complexité des situations.

3. L'intérêt d'un groupement professionnel

Une association professionnelle permet de se retrouver au sein du groupe de pairs qui renforce identité, culture et positionnement professionnels. L'A.N.A.S. est ainsi un groupement corporatiste, c'est-à-dire qui réunit des membres d'un même corps professionnel. Ce corporatisme peut donner naissance à deux tendances : un positionnement identitaire vers un repli ou bien vers l'ouverture aux autres.

Nous prenons le parti de reconnaître et d'affirmer notre identité au titre de profession avec un objectif essentiel d'ouverture : favoriser les échanges, améliorer les complémentarités, rechercher des convergences (ouvrir et découvrir).

Au travers de ses congrès et publications, l'A.N.A.S. témoigne de réflexions reliées à l'actualité. En outre, considérée comme représentant la profession, elle se positionne comme un interlocuteur lors de concertations concernant le travail social ou des questions sociales (cf. projet de loi sur la protection de l'enfance).

En conclusion, le maintien d'une qualité de formation et d'exercice de notre profession ainsi que l'outil déontologique, sont à notre sens les meilleurs garants d'une qualité de service aux usagers.

Ouverture, complémentarité, pluralité ... des concepts clé pour le milieu socio-éducatif. Chacune de ses composantes pourrait se positionner à partir d'une identité affirmée et s'enrichir de complémentarités bien repérées parce que clairement identifiées lors de la formation.

Joëlle Arneodo, Claire Jouffray et Estelle Massal
Section ANAS LR
26/03/2006